

## Rousseau

### Grands principes de la philosophie rousseauiste

Il est l'un des plus illustres philosophes du siècle des Lumières et eut une influence intellectuelle reconnue sur la Révolution française. Tous se réclament de lui. Les révolutionnaires, d'un extrême à l'autre, prétendent « ne marcher que le Contrat social à la main ». Mais paradoxalement, des théoriciens de la contre-révolution (Joseph de Maistre, Louis-Gabriel de Bonald) se réclament eux aussi de Rousseau. Il était considéré par Arthur Schopenhauer comme le « plus grand des moralistes modernes ». Schopenhauer disait : « Ma théorie a pour elle l'autorité du plus grand des moralistes modernes : car tel est assurément le rang qui revient à J.-J. Rousseau, à celui qui a connu si à fond le cœur humain, à celui qui puisa sa sagesse, non dans des livres, mais dans la vie ; qui produisit sa doctrine non pour la Chaire, mais pour l'humanité ; à cet ennemi des préjugés, à ce nourrisson de la nature, qui tient de sa mère le don de moraliser sans ennuyer, parce qu'il possède la vérité, et qu'il émeut les cœurs ».

Ses travaux ont influencé grandement l'esprit révolutionnaire français. Il est particulièrement célèbre pour ses travaux sur l'homme, la société ainsi que sur l'éducation. La philosophie politique de Rousseau se situe dans la perspective dite contractualiste des philosophes britanniques des XVIII<sup>e</sup> siècle et XVIII<sup>e</sup> siècles, et son fameux Discours sur l'inégalité se peut être considéré comme un dialogue avec l'œuvre de Thomas Hobbes.

Rousseau était d'une grande sensibilité. David Hume disait de lui : « Toute sa vie il n'a fait que ressentir, et à cet égard sa sensibilité atteint des sommets allant au-delà de ce que j'ai vu par ailleurs ; mais cela lui donne un sentiment plus aigu de la souffrance que du plaisir. Il est comme un homme qui aurait été dépouillé non seulement de ses vêtements, mais de sa peau, et s'est retrouvé dans cet état pour combattre avec les éléments grossiers et tumultueux »<sup>1</sup>. Bertrand Russell ajoutait : « C'est le résumé le plus sympathique de son caractère qui est en quelque forme compatible avec la vérité ».

### Religion

Rousseau se méfie beaucoup de la religion telle que révélée par les témoignages des hommes (l'Église) et les livres sacrés (tous traduits) ; il se dira catholique toute sa vie.

On constate en effet, qu'au cours de son existence, Rousseau, élevé à Genève dans la foi protestante du calvinisme genevois, se laisse convertir au catholicisme romain lors de son passage à Turin à l'âge de 17 ans, puis abjure le catholicisme à l'âge de 42 ans, pour renouer avec les autorités genevoises. En 1768, il épouse civilement Thérèse Levasseur à Bourgoin en France, sans pour autant consacrer religieusement cette union, ce qui, à l'époque, rend le mariage invalide.

De ses différents écrits publiés de son vivant, trois groupes de textes sont à prendre en compte pour comprendre son rapport à la religion :

- Les écrits « théoriques », ou « dogmatiques », comme la Lettre à Voltaire sur la Providence, le livre IV de l'Émile, Profession de foi du vicaire savoyard, ajouté in extremis à l'ouvrage, peu avant l'impression ; le 8<sup>e</sup> et dernier chapitre du Contrat social, lui aussi ajouté au dernier moment à la fin du livre (ce chapitre 8 est le plus long de l'ensemble de l'ouvrage) ; enfin, la Nouvelle Héloïse. On remarquera que ces trois derniers ouvrages ont été publiés à la même période (1762-1763).

• Les écrits de justification ou de polémique : la Lettre à Christophe de Beaumont, les Lettres écrites de la montagne et les Dialogues (Rousseau juge de Jean-Jacques). La correspondance privée, notamment les lettres à Paul Moutou et la lettre à Franquières de 1769.

Ce qui ressort de manière frappante dans l'ensemble des textes publics et privés peut être résumé par la formule que Rousseau adresse à C. de Beaumont :

« Monseigneur, je suis chrétien, et sincèrement chrétien, selon la doctrine de l'Évangile. Je suis chrétien, non comme un disciple des prêtres, mais comme un disciple de Jésus-Christ. »

Cette formule révèle un christianisme singulier, débarrassé de toute théologie ; Jean-Jacques Rousseau nie la nécessité des médiations : ni prêtres, ni théologiens, il ne croit pas en la foi nécessaire et non plus qu'aux miracles, ou à la doctrine du péché originel. Sa foi chrétienne est une sorte de déisme rationaliste, héritée de Bernard Lamy et de Nicolas Malebranche : il y a un dieu parce que la nature et l'univers sont ordonnés. Rousseau n'est pas matérialiste (voir la Lettre à Franquières), mais il n'est ni un protestant orthodoxe, ni un catholique romain. Pourtant, il se dit croyant, y compris dans sa lettre du 14 février 1769 à Paul Moutou, lequel semble désireux de renoncer à sa foi, et qu'il exhorte à ne pas « suivre la mode ».

## Politique

Les sources de la pensée politique de Rousseau sont nombreuses et se construisent en critiquant et en s'inspirant de Lucrèce, de Hobbes, de Locke, des théoriciens du droit naturel (Hugo Grotius, Pufendorf), de Montesquieu. Il s'est aussi opposé aux physiocrates, les premiers économistes français, pour qui la création de richesse ne pouvait provenir que de l'exploitation de la terre. On garde de lui quelques lettres échangées avec Mirabeau père, l'auteur de l'Ami des Hommes. Dès le Discours sur les sciences et les arts, Rousseau affirme son originalité en réfutant la thèse de la sociabilité naturelle de l'homme et en affirmant sa bonté naturelle. Le progrès technique n'est pas un progrès moral ; l'homme n'est plus ce qu'il est, il est ce qu'il a ; les valeurs (patriotisme, fidélité etc.) ont disparu au profit de valeurs de l'apparence. L'homme est un animal perfectible, le seul de la création. Il y a chez Rousseau une nostalgie d'un état de société où l'on est responsable en tant que citoyen qui souhaite la justice. Il accepte une certaine inégalité où la propriété est établie de manière à ce que tout le monde puisse se nourrir (lui et sa famille), où l'on est juste selon une notion d'« une certaine égalité », celle qui ne crée pas de différences telles que celles qui existent. Dans la même optique, la propriété est sacrée, n'est pas contestable, sauf lorsqu'elle est abusive : nul ne soit assez riche pour en acheter un autre, et nul ne soit assez pauvre pour être contraint de se vendre.

## La nature et « l'état de nature » chez Rousseau

La conception de la nature chez Rousseau est indissociable de ses positions concernant la société et la politique, puisque c'est en partant de l'idée d'une nature idéalisée dont « les premiers mouvements sont toujours droits » qu'il aborde une problématique courante à son époque : comment était l'Homme lorsqu'il vivait à l'état de nature, comment s'est déroulé le passage de l'état de nature à la réunion des Hommes en société, et enfin, quelles en ont été les conséquences. Ainsi, puisque « Tout est bien sortant des mains de l'Auteur des choses », Rousseau affirme que l'humanité dans sa condition primitive est exempte de perversité ou de vice.

Si l'opposition de Rousseau envers la thèse de la socialité naturelle le rapproche de Hobbes, qui voyait dans l'homme naturel un être isolé et cherchant avant tout à contenter ses besoins, il se détache

cependant clairement du penseur anglais au sujet de la nature bonne ou mauvaise de l'humain à l'état de nature. En effet, au contraire de Rousseau, Hobbes affirmait, reprenant Plaute, que l'« homme est un loup pour l'homme » (homo homini lupus est). Et cela n'est pas sans conséquence sur leur idéal politique : considérant l'agressivité naturelle de l'homme, Hobbes, profondément choqué par la guerre civile et les troubles religieux anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, réclamait un pouvoir étatique absolu confisquant la violence individuelle au profit de l'État ; enthousiasmé par la bonté naturelle, Rousseau, lui, considère que le pouvoir doit venir des individus eux-mêmes.

Dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité entre les Hommes* publié en 1755, Rousseau présente déjà l'état de nature comme une situation heureuse, où les Hommes d'une part vivent dans l'abondance, d'autre part sont libres et égaux, bien qu'étant proche d'une condition animale. En effet, Rousseau estime qu'il ne peut y avoir ni domination ni droit fondé sur la nature, et donc qu'il ne peut y avoir d'inégalité de droit à l'état de nature. L'amour de soi, l'amour d'autrui (pitié) et le désir de conservation sont les seules passions naturelles que Rousseau attribue à l'Homme, dans *Émile ou l'éducation*, et ce en considérant l'amour de soi comme ni bon ni mauvais en lui-même.

Lorsque l'humanité sortit de cet état primitif, ce ne fut ni strictement le fait de sa volonté (l'homme étant alors satisfait de son état), ni celui d'une nécessité absolue (à l'inverse de la guerre de tous contre tous qu'invoque Hobbes). Elle est plutôt le fruit du hasard, puisque c'est la nature, qui « subitement est devenue inhospitalière [et] a poussé les hommes à s'unir pour lutter contre les dangers » Cependant, c'est aussi la nature elle-même qui, paradoxalement, rendait possible cette sortie de l'état de nature, car Rousseau considère que l'Homme, à la différence des autres animaux, a naturellement en lui le potentiel de développer des passions et des désirs qu'il ne possède pas primitivement, tout comme celui de développer sa capacité de raisonner, possibilité qu'il appelle la « perfectibilité » de l'Homme.

La sortie de l'état naturel a conduit les hommes à se grouper en villes toujours plus grandes, d'où la Nature fut chassée et qui accumulèrent les catastrophes. Dans *l'Émile*, par exemple, Rousseau tonne contre Paris et Londres, où l'homme vit à l'encontre des lois de la Nature et se ruine en succombant aux épidémies, en renonçant à faire des enfants, en dégradant ses mœurs : « Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine [...] Les hommes ne sont point faits pour être entassés en fourmilières, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. Plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent. Les infirmités du corps, ainsi que les vices de l'âme, sont l'infaillible effet de ce concours trop nombreux. » Rousseau est ainsi l'un des fondateurs du courant « urbaphobe » qui va, jusqu'à nos jours, combattre la grande ville (Cf Colloque *La ville mal aimée*, Cerisy-la-Salle, 2007). Dans *l'Émile*, Rousseau décrit son idéal, la ferme isolée vivant en autarcie sous un régime patriarcal : « ce pain bis, que vous trouvez si bon, vient du blé recueilli par ce paysan; son vin noir et grossier, mais désaltérant et sain, est du cru de sa vigne; le linge vient de son chanvre, filé l'hiver par sa femme, par ses filles, par sa servante; nulles autres mains que celles de sa famille n'ont fait les apprêts de sa table; le moulin le plus proche et le marché voisin sont les bornes de l'univers pour lui.». Rousseau fonde ainsi l'opposition local/global, autarcie/globalisation, l'une des grandes questions du monde moderne.

### Société, liberté et égalité

Selon Rousseau, ce n'est qu'une fois les Hommes regroupés en société, et plus précisément une fois que fut instaurée la propriété, que surgissent les inégalités et l'état de guerre. Et c'est de là que s'imposa la nécessité d'établir des lois et celle de se soumettre à une autorité commune.

Ainsi, Rousseau soutient d'une part que le besoin de reconnaissance sociale fut le premier pas vers l'inégalité, d'autre part que le « vrai fondateur de la société civile » fut le premier qui parvint à s'appropriier

un terrain. Ainsi, société, inégalité et vices sont pour Rousseau associés : « l'égalité rompue fut suivie du plus affreux désordre : c'est ainsi que les usurpations des riches, les brigandages des pauvres, les passions effrénées de tous étouffant la pitié naturelle, et la voix encore faible de la justice, rendirent les hommes avarés, ambitieux, et méchants. »

Cependant, bien que Rousseau lie inégalités et organisation sociale, il affirme dans le Contrat Social « que le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation [...] se réduit à ces deux objets principaux, la liberté et l'égalité. » Dans son discours sur l'inégalité, Rousseau affirmait d'ailleurs déjà qu'il est « incontestable, et c'est la maxime fondamentale de tout le droit politique, que les peuples se sont donnés des chefs pour défendre leur liberté et non pour les asservir. », montrant par là qu'il n'estime pas comme inéluctable la corruption qu'engendre la société, mais qu'au contraire, « C'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir. » Plutôt que de défendre un retour à l'état de nature au nom de la liberté et le bonheur innocent auquel Rousseau l'associe, il entreprend d'imaginer une forme d'association politique qui permette la liberté et l'égalité au sein d'une société.

### Le Contrat Social et l'idée de démocratie chez Rousseau

Le Contrat social a parfois été considéré comme le texte fondateur de la République française, non sans malentendus, ou à titre d'accusation de la part des opposants à la République. On s'est surtout attaché à sa théorie de la souveraineté : celle-ci appartient au peuple et non à un monarque ou à un corps particulier. Assurément, c'est chez Rousseau qu'il faut chercher les sources de la conception française de la volonté générale : contrairement aux théories politiques anglo-saxonnes, Rousseau ne considère pas la volonté générale comme la somme des volontés particulières — c'est-à-dire la volonté de tous -, mais comme ce qui procède de l'intérêt commun : « ôtez [des volontés particulières] les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale ».

Dans le Contrat social, Rousseau cherche le fondement d'une autorité légitime parmi les hommes. Il s'agit pour lui de définir à quelles conditions l'homme peut se soumettre à une autorité, ici de nature politique, sans rien perdre de sa liberté. L'homme étant naturellement libre, ce fondement ne peut être qu'une convention. Comment les hommes peuvent-ils associer leurs forces, sans renoncer pour autant à la liberté ? Tel est le problème du contrat social, énoncé en ces termes : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant ».

On oublie souvent que Rousseau destinait son Contrat social à de petits États. Il s'inspirait de deux modèles, l'un antique (la cité grecque, notamment Sparte alors tenue pour démocratique), l'autre moderne (la République de Genève). Rousseau s'opposait à l'opinion de la majeure partie des « Philosophes » qui admiraient souvent les institutions anglaises, modèle d'équilibre des pouvoirs loué par Montesquieu et Voltaire. Parmi ses écrits politiques Rousseau a été mandaté par la république de Gênes afin de donner une Constitution à la Corse où le « small is beautiful » est souligné car il se base sur le fonctionnement institutionnel de la Confédération Helvétique de son époque. Il a aussi étudié le fonctionnement du gouvernement de la Pologne. Rousseau s'opposait également avec force au principe de la démocratie représentative et lui préférait une forme de démocratie directe, calquée sur le modèle antique. Se borner à voter, c'était, selon lui, disposer d'une souveraineté qui n'était qu'intermittente. Il moque ainsi le système

électoral alors en cours en Angleterre, en affirmant que le peuple n'y est libre que le jour des élections, et esclave sitôt que ses représentants sont élus. Sa critique envers l'idée de représentation de la volonté est donc sévère : « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement », concluant que « Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi ». En revanche, il s'oppose à la diffusion massive des savoirs, comme le montre son *Discours sur les sciences et les arts* car il y voit la cause de la décadence moderne. La vision de Rousseau ressemble bien plus à Sparte, cité martiale, dont le modèle entretenait déjà quelque rapport avec la cité de La République de Platon, qu'Athènes, cité démocratique, bavarde et cultivée. Certains critiques, comme l'universitaire américain Lester G. Crocker, particulièrement sensibles au modèle d'autarcie et d'unité nationales de Rousseau, lui ont reproché d'avoir favorisé le totalitarisme moderne. Cette opinion est minoritaire, mais elle témoigne de la forte polémique qu'ont encore de nos jours les écrits du « Citoyen de Genève ».

### **Emile ou de l'éducation**

Émile ou De l'éducation est un traité d'éducation portant sur « l'art de former les hommes » de Jean-Jacques Rousseau publié en 1762. Il demeure, aujourd'hui encore, l'un des ouvrages les plus lus et les plus populaires sur le sujet, à tel point qu'au Japon, l'autorité du développement de l'enfant impose à tous les instituteurs d'écoles maternelles la lecture de l'Émile.

Les quatre premiers livres décrivent l'éducation idéale d'un jeune garçon fictif, Émile, et sont ordonnés chronologiquement, abordant, étape par étape, les questions éducatives qui émergent à mesure qu'il grandit. Le dernier livre traite de l'« éducation », ou plutôt le manque d'éducation des filles à partir d'un autre exemple fictionnel : Sophie, élevée et éduquée pour être l'épouse d'Émile. En effet, Rousseau s'oppose à l'éducation des jeunes filles et adopte une position très sexiste sur le rôle des femmes dans la société, à l'image de leur rôle dans la famille.

Parallèlement aux théories proprement pédagogiques, l'Émile comprend la célèbre Profession de foi du Vicaire savoyard (livre IV), qui fournit de précieuses indications sur les idées religieuses de Rousseau. Elle se voulait un modèle quant à la manière d'introduire les jeunes gens aux questions religieuses. Le personnage du vicaire savoyard mêlerait les caractères de deux religieux que Rousseau avait connus étant enfant : l'abbé Gaimet, natif d'Héry-sur-Alby et en poste à Turin, et l'abbé Gâtier, d'Annecy.

#### **Livre I – 0/2 ans : Le nourrisson**

Il est essentiellement traité, dans ce premier livre, du développement physique de l'enfant. Le livre I de l'Émile traite de l'enfant qui ne parle pas encore. Les gestes plus humbles de la nourrice sont déjà orientés vers la fin visée : empêcher que la nature ne soit contrariée et que l'enfant ne découvre qu'il peut commander par des signes.

#### **Livre II – 2/12 ans : L'âge de la nature**

Pour Rousseau, cet âge doit moins être celui des livres que celui où s'étendent et se multiplient les relations d'Émile avec le monde, de façon à développer les sens, et à habituer l'enfant à procéder, à partir des données sensibles, à des déductions.

Ce livre se conclut par l'exemple d'un garçon pour qui cette phase de l'éducation a réussi. Le père emmène l'enfant faire du cerf-volant, et lui demande de trouver la position du cerf-volant à partir de son ombre. Bien qu'on ne lui ait pas appris à le faire, l'enfant, ayant développé sa capacité de compréhension du monde physique, et sa capacité à procéder à des inférences, y parvient sans peine.

### **Livre III – 12/15 ans : L'âge de la force**

Ici, commence à se poser la question du choix d'un métier. Rousseau considère comme nécessaire l'apprentissage d'un métier manuel, moins pour des raisons économiques que pour des raisons sociales : l'apprentissage est un moyen idéal de socialisation.

### **Livre IV – 15/20 ans : La puberté**

Le quatrième livre est particulièrement consacré à l'amour et à la religion. La profession de foi du vicaire savoyard, souvent éditée à part, qui examine les origines de la foi, fut l'objet de multiples controverses.

### **Livre V – L'âge adulte : le mariage, la famille, et l'éducation des femmes**

Moment de la rencontre de Sophie, qui constitue une transition entre le Livre IV - dans lequel le développement du corps produit l'ouverture sur autrui et l'éveil à la sexualité - et la fin de la pédagogie de Rousseau, qui consiste à former un citoyen juste. La rencontre de Sophie est à la fois rencontre amoureuse, mais aussi entrée dans la vie sociale, par le mariage et la vie de famille que cela suppose. Émile va devoir, sur les prescriptions de son gouverneur, quitter momentanément Sophie, pour lui revenir citoyen. C'est là qu'apparaissent le moment des voyages d'une part, afin de comprendre les mœurs et usages d'autres peuples et ainsi pouvoir choisir les plus convenables, et le moment du résumé du « contrat social » ; ces deux étapes sont deux faces – l'une pratique, l'autre théorique – d'un même enseignement : assimiler les fondements et les raisons de la société civile, pourtant corrompue alors. Car, où qu'Émile soit allé, c'est l'intérêt particulier, l'abus de pouvoir, et le dépérissement de l'État qui règne. Où habiter quand tout est corrompu ? Le choix sera le suivant : là où Émile est né. Quelle sera la fonction de l'homme éduqué selon la nature au milieu d'une institution pervertie ? Émile évitera au maximum cette perversion en habitant en campagne, là où les mœurs et les usages sont les plus stables ; sa mission sera d'exercer sa nature, c'est-à-dire être juste, et de fonder une famille avec Sophie. C'est le moment de la paternité d'Émile, qui marque, du reste, la fin de son éducation.

### **Réception**

Le père Legrand, qui avait été chargé, en 1762, de la censure de cette œuvre, la soutint par six lettres datées de juin 1763, et par des observations, en réponse aux Nouvelles ecclésiastiques qui l'avaient attaquée.

### **Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes**

Le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, titre original de l'œuvre parfois également publiée comme De l'Inégalité parmi les hommes ou Discours sur l'Origine de l'Inégalité, est un essai écrit par l'écrivain et philosophe genevois de langue française Jean-Jacques Rousseau.

Cet essai philosophique fut commencé en 1752 et publié en 1755, en réponse à un sujet de l'Académie de Dijon intitulé : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la loi naturelle ? »

Sa participation au concours est dans la continuité du Discours sur les sciences et les arts pour lequel il avait déjà été primé en 1750 par cette même académie, mais cette fois-ci, il fut quelque peu critiqué... Notamment par Voltaire dans une lettre datée du 30 août 1755, et dans laquelle il écrit : « J'ai reçu, Monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain [...] On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes, il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. » C'était précisément ne pas comprendre l'entreprise de Rousseau, et le statut nouveau qu'une telle entreprise fait porter à la fiction théorique d'un « état de nature », dont la vocation est de permettre la critique sociale en séparant la question de l'origine (en fait) de l'inégalité de celle de son fondement ou plus précisément de son absence de fondement (en droit), tout en ouvrant l'espace d'une distinction explorée plus tard dans le Contrat social entre réalité du pouvoir et autorité légitime.

Ce discours a valu à Rousseau une condamnation religieuse, puisque le clergé lui reprochait de nier le péché originel, c'est-à-dire d'adhérer au pélagianisme.

Le discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes est un essai philosophique d'une centaine de pages environ, richement annoté par l'auteur, introduit par une lettre de louanges à la République de Genève ainsi que par une préface de l'auteur datée du 12 juin 1754.

Il est accompagné, dans beaucoup d'éditions récentes, d'un virulent échange entre Voltaire et Jean-Jacques Rousseau où le premier fustige la vision optimiste de la nature humaine du second, ainsi que sa vision de l'homme en société.

Le texte, enfin, est amené par la question de l'Académie de Dijon : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la loi naturelle ? », sur laquelle repose l'essai entier.

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire « Ceci est à moi », et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. »

Jean-Jacques Rousseau, dans la lignée de Du contrat social que célébreront les futurs révolutionnaires, célèbre un état tel que ses dirigeants ne soient pas au-dessus des lois : il met donc en garde contre la corruption et l'altération des libertés, comme étant fondamentalement le penchant de tout système politique.

« Il serait aisé de prouver que tout gouvernement qui, sans se corrompre ni s'altérer, marcherait toujours exactement selon la fin de son institution, aurait été institué sans nécessité, et qu'un pays où personne n'éluderait les lois et n'abuserait de la magistrature, n'aurait besoin ni de magistrats ni de lois.

